

Ouvertures sociologiques

Philippe Hamman

Sociologie urbaine et développement durable

Licence
Master
Doctorat

 de boeck

Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1 – Genèses et filiations du développement durable urbain	17
Chapitre 2 – Les processus de construction territoriale du développement durable urbain ou la production d'un énoncé de légitimation	55
Chapitre 3 – Les transactions territoriales en développement durable urbain	81
Chapitre 4 – Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires	109
Chapitre 5 – Les produits transactionnels : l'élaboration de compromis pratiques en développement durable urbain	133
Conclusion	157
Références bibliographiques	165
Index des notions	191
Table des matières	197

Introduction

Réchauffement climatique, « Grenelle de l'environnement »¹, conférence des Nations Unies « Rio+20 » en 2012², énergies renouvelables, risques de catastrophe nucléaire, commerce équitable, économie sociale et solidaire, mobilité partagée, mixité sociale, etc., les débats politiques, économiques et sociaux mobilisent couramment le répertoire du « développement durable » (DD). Le succès de cet énoncé se retrouve aussi bien au niveau international que local, dans les villes et les espaces urbains notamment – sachant que la population urbaine a atteint en 2006 le seuil de 50 % de la population mondiale, et bien davantage dans les pays occidentaux : en 2010, 85 % de la population française vit en « milieu urbain », selon l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La sociologie urbaine éprouve pourtant quelque difficulté à s'emparer de cet objet d'importance. Le flou qui l'entoure se devine à l'aune des enjeux cités et pose question au chercheur. Si des tentatives ont eu lieu pour proposer une définition spécifique, aucune ne s'est véritablement imposée dans la littérature. Nous devons donc composer avec l'ambiguïté sémantique du registre du DD. Plutôt que d'y voir une contrainte indépassable, nous la considérons comme le point de départ du questionnement. Cette posture a pour intérêt

1 Démarche pluripartenariale qui a rassemblé en France en 2007 des représentants de l'État, d'associations et d'ONG autour de quatre grands enjeux : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et les milieux naturels, associer le développement économique, la santé et l'environnement, et favoriser une « démocratie écologique » : <http://www.legrenelle-environnement.fr/>. Pour une analyse de la mise en œuvre de ces principes et leurs limites dans le cas d'une mesure emblématique de l'aménagement urbain durable, voir le dossier « Trames vertes urbaines » de la revue *Développement durable et territoires*, 2012.

2 Tenue vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, événement marquant de la consécration du développement durable sur la scène internationale. La conférence de juin 2012 n'a, elle, pas débouché sur des conclusions fortes, dans un contexte mondial de crise économique (États-Unis, zone euro...) et de tensions politiques (notamment par rapport à la Syrie). Pour un bilan, Scarwell, 2012.

de décaler le regard par rapport à un certain nombre de clivages, qui sont souvent rapidement « enregistrés » et durcis. Il s'agit en particulier de quatre couples, ramenés à des oppositions, entre global et local, court et long terme, principes et applications, ville et environnement. À chaque fois, nous proposons de sortir de visions trop duales pour saisir des dialectiques, structurantes des espaces urbains confrontés aux enjeux de durabilité. Pour cela, nous reformulons quatre axes de problématisation, respectivement : la question spatiale et territoriale, l'entrelacement des temporalités, la dimension processuelle témoignant de dynamiques en cours et non linéaires, enfin la « ville durable » comme cadre et objet à penser plutôt qu'oxymore radical.

En même temps, il ne s'agit pas de gommer les contradictions en entérinant un relativisme de la définition du DD urbain, de ses attendus et de ses conséquences ; mais leur interrogation sociologique implique de ne pas les tenir pour des données. C'est le sens du paradigme que nous retenons, à savoir la sociologie des transactions sociales, promue par Jean Remy, Liliane Voyé et Émile Servais (1978) ainsi que Maurice Blanc (1992). Intitulé *Produire ou reproduire ?*, l'ouvrage fondateur de Remy *et al.* voulait explicitement sortir du clivage théorique entre les approches d'Alain Touraine (*La production de la société*, 1973) et de Pierre Bourdieu (*La reproduction*, avec Jean-Claude Passeron, 1970), qui étaient dominantes. Pour cela, tentant une sorte de « troisième voie » entre la sociologie de l'action et le holisme, les auteurs examinent les processus d'élaboration de « compromis pratiques » (pour reprendre l'expression de Ledrut, 1976, p. 93) dans les situations concrètes où le conflit ne peut être simplement lu comme un affrontement – au sens des modèles économiques, comme le dilemme du prisonnier dont fait état Thomas Schelling (1986) –, mais correspond à des modes de « coopération conflictuelle », suivant le couple de l'autonomie et des interdépendances, susceptibles de déboucher sur des produits hybrides.

On dépasse ainsi la lecture « courante » du terme transaction, où il est surtout question d'un accord scellé entre des intérêts divergents, c'est-à-dire un arrangement entre des positions opposées. Il ne s'agit pas non plus de retenir le sens juridique, qui se réfère au « rôle prééminent des partenaires de la transaction, qui semble résulter de leur volonté et qui crée un accord qui les concerne et exclut d'autres interventions, éventuellement d'autres intérêts, voire tout contrôle » (la transaction n'étant, par exemple, pas susceptible de recours, à la différence du procès, où le justiciable peut faire appel) (Mormont, 1992, pp. 112-113). Nous insistons particulièrement sur le fait que l'échange aboutit à un produit transactionnel qui n'aurait pas été concevable sans l'interaction qui a mis en rapport les acteurs, fût-ce en face d'une conflictualité³.

3 Christian Thuderoz souligne également que la négociation est « générative » : elle produit des interactions sociales nouvelles (2010, p. 28).

En même temps, dans ce compromis de coexistence se jouent déjà les fondements de la séquence transactionnelle suivante. C'est là que se distinguent négociations et transactions, selon Jean Remy : « La négociation [...] se déroule dans un espace-temps déterminé de façon explicite. Lorsqu'elle réussit, elle se clôt par un accord formalisé. [...] Il en va tout autrement de la transaction qui est un processus diffus dans l'espace et dans le temps, rythmé par des moments forts » (1998, p. 23). Plus largement, suivant Maurice Blanc (2009b), le champ de la transaction dépasse celui de la négociation et s'en différencie à partir de trois critères principaux : la formalisation des interactions et des accords négociés par rapport à la part transactionnelle dévolue à l'informel ; la publicisation et la verbalisation des échanges, ou ce qui peut être fait tacitement ; et la rationalité des acteurs en jeu, unique ou plurielle. Nous montrerons en quoi les transactions sociales sont bien adaptées à l'analyse du DD urbain, dont le compromis fait partie de la définition même – ne serait-ce qu'entre « développement » et « durable ».

Les quatre mises en tension que nous avons dégagées forment la matière analytique de l'ouvrage, qui se centre plus spécialement sur leurs articulations. Reconsidérer l'opposition entre principes et pratiques en DD urbain suppose en effet de faire le lien avec les échelles de concrétisation, et par conséquent d'introduire une lecture sociospatiale. Cette dernière amène à interroger le sens commun du « penser global, agir local ». Cette association s'incarne en particulier dans la mise en valeur du répertoire de la « proximité », qui serait synonyme d'effectivité (technique, économique et écologique) et d'acceptabilité (sociale). On aborde ainsi les usages des énoncés de la durabilité, comme motif de légitimité à agir et à en tirer des bénéfices politiques pour les décideurs locaux. Par la même occasion, ce sont des processus qui se dégagent, et qu'il s'agit de suivre, faisant le lien avec les diverses temporalités en jeu. Ils présentent une double composante, procédurale et substantielle. Il n'y a pas que des contenus ou des états qui permettent de qualifier la « ville durable ». Il y a aussi des vecteurs, des modes de dire, de faire et de le faire savoir, que les élus et les techniciens vont également construire puis s'en réclamer pour leurs propriétés légitimantes. Ces dynamiques renvoient à un balancement permanent entre une profondeur diachronique et des échelles territoriales, et posent l'enjeu de la territorialisation du DD dans les espaces urbains.

Le DD urbain est ainsi abordé comme un problème pour l'action et non comme une solution allant de soi, afin d'explorer ses modes concrets de mise en œuvre. Déplions à présent ces éléments interconnectés, qui expliquent en quoi nous nous situons dans une lecture transversale des enjeux de la « ville durable », pour montrer qu'ils trouvent sens et consistance dans des espaces intermédiaires.

Comment analyser autrement le DD que de constater un écart entre la théorie et les pratiques ? D'une part, on observe de grands principes généraux et

généreux pour l'avenir commun de la planète, auquel chacun tend à adhérer. Aussi bien les décideurs politiques, les techniciens, les industriels, les associatifs ou encore les groupes écologistes mettent en avant l'importance des objectifs du DD (Swyngedouw, 2007). On peut lire également en ce sens le sociologue André Petitat :

« L'apport le plus impressionnant du DD réside peut-être ici : en nous aidant à abandonner l'idée d'une instrumentalisation illimitée et égoïste des lois de la nature, en créant une communauté réflexive mondiale autour de notre écosystème commun, le DD crée du lien, il donne naissance à une forme de solidarité jusqu'ici inconnue. [...] Dans la logique des affrontements identitaires, chacun renvoie l'autre dans son propre monde mais, dans le cas du boomerang environnemental planétaire, personne ne peut être laissé dans un monde autre, qui ne serait pas aussi le nôtre » (2012, p. 226).

D'autre part, les mises en œuvre sont partielles et en deçà des objectifs avancés. Pierre Lascoumes regrette ainsi le fait que « les références au DD paraissent [...] souvent aller d'une grande idée à de petites manœuvres et se présenter comme un contenant sans grande consistance et à faible capacité performative malgré la prégnance des discours » (2008, p. 107).

Comment, en d'autres termes, aller par delà une dénonciation de l'« effet vitrine » du DD, toute fondée que soit la critique ? Cette aporie est normative, en particulier lorsqu'elle est retraduite sous les vicissitudes du passage du « global » au « local » (Bombenger, Christen et Piquette, 2011). Dans les faits, l'appel à la « proximité » en DD urbain se déploie diversement et traduit la complexité des dimensions entremêlées, singulièrement entre le procédural (notamment le registre de la démocratie locale et de la participation citoyenne) et le substantiel. Par exemple, lorsqu'il est question de favoriser le commerce urbain dit de proximité, les arguments du volet économique du DD ne doivent pas cacher que le commerce dans la ville exerce un double effet, plus compliqué, à la fois structurant et déstructurant, entre localisation d'activités et d'emplois, déplacements induits pour les clients, etc. (Gasnier, 2010).

Sortir de schèmes simplificateurs nécessite de déconstruire la fausse évidence de l'impératif du DD. Ce répertoire est produit aussi, voire d'abord, comme un mode de légitimation par et pour certains acteurs et groupes sociaux, plus que d'autres, afin de susciter l'adhésion citoyenne. Or, la notion floue de DD se rapporte à des énoncés, à des expériences et à des pratiques très différents. Elles ont néanmoins en commun la transversalité des enjeux, compte tenu de la diversité des acteurs et des échelles d'action impliqués – par exemple, si on s'en tient aux aires urbaines : le bâti, la ville, l'agglomération, la métropole. La mobilisation du DD se comprend alors en relation avec les transformations des périmètres de l'action publique locale, à l'exemple des processus intercommunaux et de métropolisation, qui impactent les compétences et les ressorts de légitimité des décideurs : se réclamer d'actions

en DD peut aussi se lire comme un répertoire de « compensation » pour des instances critiquées pour un certain déficit démocratique, en l'absence d'élection directe au suffrage universel de leur exécutif, notamment (Négrier, 2005 ; Hamman et Blanc, 2009, 1^{re} partie). La problématique est alors celle des articulations et non pas de périmètres à chaque fois clos sur eux-mêmes (Larrue, 2010, pp. 66-67). Le « local » prend sens et consistance dans des chaînages multiples et pluriniveaux (Bourdin, 2000), qui associent à la fois des cadres d'intervention publique et de mobilisations collectives et différentes arènes, territoriales et professionnelles, qui participent des processus de régulation.

Au-delà des lectures planétaires, on saisit ainsi avec davantage de finesse et d'épaisseur des « problèmes immédiats, locaux et visibles » (Brodhag, Gondran et Delchet, 2004). Jacques Theys a bien souligné les trois séries de motifs qui interagissent pour justifier l'intérêt d'une analyse du DD dans et par les territoires :

« D'abord, une *raison objective* : beaucoup de problèmes, même globaux, ont leur source dans des dynamiques spécifiquement locales – qu'on pense à l'étalement urbain – et leur solution ne peut le plus souvent qu'être "sur mesure", adaptée à l'extrême inégalité ou variabilité des situations géographiques. Ensuite, une *raison économique* : depuis le tournant des années 1990-2000, le DD est devenu un élément important de la compétitivité territoriale à l'échelle mondiale ; l'opportunité pour les uns de conforter une attractivité déjà acquise et, pour les autres, de changer une image *a priori* défavorable. Enfin, une *raison pragmatique*, liée aux conditions de l'action : une intervention à l'échelle locale a probablement plus de chance d'être efficace qu'au niveau global, dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, les transversalités plus aisées à organiser... » (Jacques Theys, préface à Zuindeau, 2010, p. 9).

Comment communique-t-on alors sur la « ville durable » ? À quels instruments et dispositifs techniques et politiques recourent les décideurs pour concrétiser les projets qui s'en réclament ? Où se situe le citoyen dans ces initiatives ? Y a-t-il des « modèles » d'action qui se diffusent ? Par quels canaux et quels intermédiaires ? En portant attention aux acteurs, configurations, échelles et temporalités des politiques urbaines et du développement territorial, cet ouvrage propose une analyse sociologique des dynamiques du DD urbain, plutôt que de s'enfermer dans un catalogue distribuant de bons ou mauvais points à telle ou telle initiative environnementale, sociale, économique, voire culturelle, associée à une politique se réclamant du DD. Il prolonge et renouvelle ainsi des analyses classiques de sociologie urbaine, s'attachant notamment à la politique de la ville, et rend raison des travaux récents de la discipline, tout en s'ouvrant aux apports de perspectives variées (aménagement et urbanisme, science politique, géographie, économie, philosophie).

Une approche par les référentiels se conjugue avec celle qui inventorie les activités et les instruments mobilisés pour mettre en œuvre ces activités.

Pour ce faire, le livre revient sur les enjeux de la territorialisation du DD dans les espaces urbains, de façon inédite, à l'aide de l'outillage des transactions sociales. Nous montrons en particulier comment l'introduction d'un raisonnement en termes de DD urbain modifie les logiques et les catégories de raisonnement des acteurs publics locaux et comment, dans le même temps, celles-ci (encore instables) se construisent selon des processus territorialisés. Ce faisant, l'ouvrage offre une grille de lecture de pratiques en cours de construction.

Le territoire se lit comme un espace social vécu, marqué par des relations de pouvoir, un espace d'identité et d'appartenance, c'est-à-dire un espace investi par des acteurs et des groupes qui se l'approprient et l'organisent (Bonnemaison, Cambrezy et Quinty-Bourgeois, 1999 ; Cherqui et Hamman, 2009). En même temps, « le territoire, plus que l'appareil d'État, constitue désormais le lieu de définition des problèmes publics » (Duran et Thoenig, 1996, p. 582), et aussi celui des actions collectives que ce processus suscite. C'est autant la construction sociale des problèmes que la production des problèmes politiques et leur mise sur agenda qui s'inscrivent dans un rapport – mouvant – entre espaces et sociétés et qui réinventent leurs relations. Le territoire est aujourd'hui « le lieu d'inscription des conséquences de toute action [...]. Il définit en fait l'espace des conséquences d'une politique » (Duran, 1999, p. 50). En cela, le principe même de la territorialisation – entendue au sens générique, qu'elle soit organisée ensuite localement, nationalement, etc. – consiste à traiter des lieux à problèmes, c'est-à-dire qu'elle est « normative » (Béhar, 2000) et, à travers les institutions qui l'incarnent, rencontre les mobilisations et la citoyenneté, sur un mode institutionnel, participatif ou protestataire.

À ce titre, le territoire éclaire la question du DD, à la fois parce qu'il en est le lieu d'opérationnalisation et parce qu'il en révèle de ce fait la complexité et les tensions, ainsi que les tentatives pour les dépasser. Le point de départ repose à nouveau sur le constat du flou qui entoure la notion de DD, et plus encore ses usages. Le signifiant fédérateur du DD urbain est principalement décliné sous deux aspects. D'abord, ressort la dimension « multi », soit des enjeux qui irriguent toute l'action publique locale et s'incarnent avec peine en un interlocuteur unique, tant ils relèvent d'une multiplicité d'acteurs et de services dans l'architecture des collectivités territoriales. Il en va aussi de secteurs et d'instruments divers, qu'il s'agit de penser ensemble. Corrélativement, se dégage un aspect « inter », selon lequel la propriété première des politiques de DD urbain tiendrait à leur transversalité, doublée de celle du profil des acteurs qui les portent. Cette entrée relationnelle invite à combiner une double focale portant sur les compétences et les échelles des acteurs, en relation avec les

enjeux communicationnels, le portage politique et les politiques locales d'affichage, qui permettent de saisir comment se diffuse en pratique le répertoire du DD dans les villes et entre elles. À chaque fois, on est conduit à se demander ce que les processus de territorialisation à l'échelle des villes font au registre du DD et, réciproquement, ce que l'analyse de ce dernier apporte à la compréhension des politiques urbaines, et, par tant, à la sociologie de la ville qui les étudie.

En correspondance avec la réalité des pratiques, les politiques environnementales occupent une place importante dans ce volume, mais en restituant les chaînages plus larges, sociopolitiques et économiques, dans lesquels elles s'insèrent, ainsi que les dispositifs participatifs reliés aux projets urbains en DD. En effet, ce n'est pas « n'importe quel DD » qui s'est imposé dans les collectivités territoriales. Étudiant les cas de Lyon et de Montpellier, Christel Bosc (2003) y décèle la « forme néo-libérale d'une rhétorique environnementaliste », prenant la place de celle de « la nature », dont les « naturalistes » revendiquaient auparavant le monopole de l'expertise. Les cheminements concrets et leurs arrière-plans méritent donc que l'on s'y arrête.

C'est pourquoi nous développons une analyse processuelle, qui se comprend à deux niveaux. Repérer la consistance de la « ville durable » (sur quoi elle porte) implique d'examiner les modalités produites pour sa mise en œuvre (comment ces projets se font). Privilégier l'entrée par la dimension procédurale rompt avec les visions sectorielles les plus courantes, qui sont fréquemment normatives ou descriptives.

Une approche procédurale permet en effet de comprendre par qui, dans quel contexte et à travers quelles expérimentations et quels dispositifs socio-techniques est porté le DD, en plus de voir sur quoi il porte. De façon sous-jacente, ceci reconnaît deux effets du DD dans les politiques urbaines. Le premier correspond à sa capacité à faire projet et à tendre à une opérationnalité. Comme l'écrit Yannick Rumpala, « ce qui s'effectue [avec la promotion du DD] n'est pas seulement la production intellectuelle d'un projet collectif, mais aussi la convergence d'affirmations sur la nécessité d'un engagement général dans l'action, de souhaits plus ou moins approfondis de construire en même temps les conditions permettant de fabriquer ce projet » (2010, p. 90). Cela se double de la place prise par des « professionnels » de la « ville durable », qui promeuvent une procéduralisation de l'action publique locale en DD (information et concertation à l'endroit des habitants, par exemple, ce qui est aussi une façon de légitimer leurs interventions et leurs postures). Le registre du DD urbain vise à requalifier à la fois des objets d'intervention et des méthodes ; dans ce lien, il renvoie à la régulation politique au sens plein (et non à une question « technique »), notamment quant à la légitimation de la décision. L'ouvrage privilégie ainsi la transversalité du DD urbain, plutôt que d'égrener des exemples sectoriels (écologiques, économiques et sociaux).

En même temps, le primat de la logique procédurale n'est pas neutre, car elle fournit des cadres d'action pour les acteurs institutionnels, si on la comprend cette fois au sens de la « rationalité procédurale » d'Herbert Simon (1976), pour lequel un comportement rationnel l'est d'abord procéduralement (Quinet, 1994).

La mise en relation avec une approche substantielle s'impose donc. L'originalité est ici qu'elle prend place à un deuxième niveau du raisonnement, pour apprécier ce sur quoi débouchent les actions menées, à travers un certain nombre de priorisations et de compromis – on parle de produits transactionnels –, et non comme point de départ, séparant les domaines d'intervention en DD urbain, qui interagissent *in situ*. On peut souligner que la diffusion des références à la « ville durable » renvoie à l'affirmation de quelques grands principes comme la densité urbaine, la sobriété énergétique du bâti, la participation citoyenne, etc. (Da Cunha *et al.*, 2005 ; Mathieu et Guermond, 2011), le tout enchâssé dans un vocabulaire communicant (slogans, etc.) et des démarches d'action plutôt que des résultats totalement aboutis. De ce fait, les contextes locaux sont de première importance et les contenus variables, au-delà de ce qui semble commun, à savoir une revendication de plus en plus partagée de la référence à la « ville durable » (Hamman et Blanc, 2009 ; Hamman, Blanc et Frank, 2011 ; Béal, Gauthier et Pinson, 2011). Cette dernière peut se comprendre, dans les années 2000, comme un mode d'adaptation des aires urbaines au contexte post-fordiste, en particulier quant au rôle de facteurs non économiques de croissance de la ville (Brenner, 2004). La diffusion de projets d'éco-quartiers, à partir de premières expériences d'Europe du Nord (Hamman, 2012) et anglo-saxonnes (Béal, Charvolin et Morel-Journel, 2011), constitue une illustration de ces évolutions des politiques urbaines.

Dans son contenu, la « ville durable » correspond d'abord à un élargissement du répertoire environnemental : la « nature en ville » et la végétalisation, la promotion de transports collectifs urbains comme alternative à la voiture en ville, etc. (Hamman et Blanc, 2009, 1^{re} partie). Mais, à ce niveau déjà, il n'y a pas pleinement consensus, ce qui invite à questionner les processus de construction sociale des priorités opérées et le sens qui leur est donné. Par exemple, que penser de la « nature en ville » ? Le verdissement des espaces publics est devenu une sorte de constante en DD urbain. Pour autant, engazonner les emprises des lignes de tramway, ce qui est aujourd'hui courant dans les grandes villes (Hamman, 2011a ; Hamman, Blanc et Frank, 2011), est très consommateur d'eau ; peut-on alors prétendre mener une action environnementale pour une « ville durable » ? Les effets des parcs urbains et des espaces verts sur le climat local ne font pas l'unanimité non plus. L'aspect de lutte contre les îlots de chaleur en centre-ville a été étudié dès les années 1980 (Escourrou, 1991), mais la portée de cet impact positif reste différemment appréciée, et la temporalité nécessaire (croissance des arbres...) doit

aussi être intégrée. À côté de cela, un certain nombre de domaines d'action en DD urbain apparaissent en retrait dans les politiques actuelles ; il s'agit notamment des opérations de réhabilitation en DD de l'habitat social, du soutien à l'emploi et à l'économie locale (petit commerce, agriculture urbaine, circuits courts producteur/consommateur...) et des dispositifs de participation citoyenne, demeurant très « cadrés » par les décideurs (Émélianoff, 2010).

Suivant une pensée de l'« inter », notre problématique est dépliée en cinq chapitres qui s'emboîtent. Un premier chapitre rappelle les genèses et filiations de la notion à succès du DD urbain, aujourd'hui appliquée aux espaces urbains. Il examine son traitement dans la littérature académique, notamment la sociologie de la ville, et fait dialoguer des références théoriques relevant de plusieurs champs disciplinaires (I). Nous focalisons ensuite sur les processus de territorialisation de ce répertoire, qui s'apparentent à des modes de légitimation renouvelés de l'action publique (II). Le questionnement mobilise plus particulièrement l'outillage sociologique des transactions sociales, afin d'interroger les enjeux de concrétisation dans les projets urbains de principes d'abord énoncés à un niveau « global », en même temps que ceux, corrélés, d'une démocratie locale qui serait vivifiée autour du répertoire de la « ville durable ». Celle-ci se dit participative, dans la conciliation du triptyque environnement-économie-social, où la démocratie est présentée comme faisant lien. Les dynamiques repérées sont celles de transactions territoriales (III), plus ou moins implicites et associant plusieurs groupes d'acteurs, c'est-à-dire multipolaires (IV). Les jeux d'acteurs et les compromis pratiques qui découlent de ces interrelations correspondent à des accommodements, voire des innovations, portés par des entremetteurs et inscrits dans des lieux de passage qui participent de la fabrique urbaine (V).

À partir de temporalités et d'échelles diverses qui ne coïncident pas naturellement, le contenu du DD urbain se repère finalement dans les interstices de l'action publique et les circulations de références et de pratiques entre acteurs et institutions. Partant du constat selon lequel les opérations labellisées DD dans les grandes villes françaises cherchent d'abord à concilier l'économie et l'écologie, et négligent davantage le social, il s'agit pour nous d'analyser les projets qui se réclament de la « ville durable » à travers une définition qui met au cœur du DD le projet de société, le renforcement du lien social et des solidarités, locales et globales.

Aspects méthodologiques des recherches menées

L'ouvrage s'appuie sur un certain nombre de nos travaux. Nous avons en particulier analysé la question du DD dans les grandes villes françaises depuis 2006 dans le cadre de deux recherches pour le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du ministère de l'Écologie et du Développement durable, qui s'appuient sur sept aires urbaines : Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Nos analyses ont donné lieu à plusieurs publications, en particulier : Hamman, 2009, 2011a ; Hamman et Blanc, 2009 ; Hamman, Blanc et Frank, 2011.

La première étude, de fin 2006 à 2009, a pris place dans le cadre du programme POPSU (Plateforme d'observation des projets et des stratégies urbaines) du PUCA. Il s'agit d'une comparaison portant sur la prise en compte du DD urbain dans les grandes villes françaises en termes de stratégies urbaines. Nous avons entrepris des enquêtes de terrain à travers des observations ethnographiques, la collecte de documents et la conduite d'entretiens approfondis, en ciblant quatre groupes d'acteurs : élus, techniciens et administratifs des collectivités, associatifs, experts et professionnels de la ville (<http://www.popsu.archi.fr/POPSU1/valorisation/spip.php?article13>).

Une deuxième recherche a été financée au sein de l'appel « Le projet négocié » du PUCA. Elle a questionné les enjeux, les modalités et la portée de la négociation entre de nombreux acteurs dans la mise en œuvre des projets urbains. Nous nous sommes focalisés sur les politiques de déplacements urbains à Strasbourg et à Montpellier à partir des projets de tramway ancrés en DD. Le travail empirique, réalisé de fin 2008 à 2010, a croisé une étude documentaire, des observations de terrain et la réalisation d'entretiens permettant de multiplier les points de vue et d'opérer des corrélations. Les magazines municipaux et intercommunaux ont également été dépouillés systématiquement – *Strasbourg Magazine*, *CUS Magazine* (ville et communauté urbaine de Strasbourg, depuis 1999), *Montpellier notre Ville* et *Harmonie* (ville et communauté d'agglomération de Montpellier, depuis 2003). Ces magazines sont mentionnés en abrégé par la suite, respectivement SM, CM, MV et HM.

L'enquête POPSU a été réalisée au Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS) de l'Université de Strasbourg, avec l'aide de Christine Blanc et Flore Henninger ; celle sur « le projet négocié » a bénéficié de l'appui de Christine Blanc et Cécile Frank, pour la partie sociologique. Un volet urbanistique a par ailleurs été porté par l'équipe « Architecture, morphogenèse urbaine et projet » de Strasbourg.

Chapitre 1

Genèses et filiations du développement durable urbain

Que peut apporter la sociologie urbaine à l'étude du DD et, réciproquement, en quoi cet objet permet-il de renouveler les analyses de la ville ? Cette double interrogation nous retiendra dans ce chapitre. Il s'agit ainsi non pas de durcir d'emblée une définition du DD ou un mode d'analyse, mais de partir, au contraire, de la diversité qui s'impose en la matière. En prenant au sérieux cette labilité, une triple interrogation émerge : celle de l'origine du terme et de son histoire, celle de sa définition et de ses usages, celle enfin de son appréhension dans les recherches actuelles de sciences sociales.

L'apparition du terme DD se repère classiquement dans la sphère des relations internationales ; mais là n'est pas tout, et la sociologie de la ville peut aussi avancer une filiation à partir du fait urbain. Il n'y a donc pas d'histoire unique du DD (§1). Il n'y a pas davantage de définition unitaire : le succès de l'énoncé repose justement en partie sur son indétermination, qui le laisse ouvert à une pluralité d'appropriations et de remodelages, entre secteurs d'intervention, échelles de pertinence, périmètres et espaces de références – le tout dans une approche qui prône la transversalité (§2). Quant aux travaux universitaires qui se multiplient sur le sujet ces dernières années en sociologie, mais aussi en science politique et en urbanisme et aménagement, ils révèlent des postures et des approches non moins diverses – aussi bien en termes épistémologiques que d'analyse des représentations, des pratiques et des dénominations du DD urbain (§3).

1 La double genèse du DD urbain

1.1 Une première filiation : les relations internationales

La notion de DD s'est d'abord construite sur la scène internationale, en trouvant des ancrages politico-administratifs de plus en plus nombreux, à partir d'institutions telles que les Nations Unies (Zaccaï, 2002 ; Du Pisani, 2006). C'est en particulier de là que s'est diffusée la définition désormais classique, tirée du rapport dit « Brundtland » de 1987¹, énonçant que le DD consiste à « s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Le *Que-sais-je ?* que Sylvie Brunel consacre au DD porte, dans le paysage français, la trace de cette genèse. Il fournit surtout une lecture des défis planétaires – ce que l'auteur appelle les « 3M » : « les menaces qui pèsent sur la planète », « les misères de l'humanité » et « les manques de la gouvernance mondiale » (2004, pp. 6-7). On comprend ainsi immédiatement la transversalité des enjeux du DD. En effet, sous le premier aspect, on peut évoquer des questions telles que la désertification, la pollution de l'eau et de l'air ou le réchauffement climatique, c'est-à-dire en particulier une dimension environnementale forte. Le second, touchant à la pauvreté, aux inégalités en ressources, à la sous-alimentation, nous renvoie à un volet social. Quant au troisième pan, il tient notamment aux difficultés des relations Nord-Sud, y compris économiques. En même temps, comme le remarque Adil Najam (2002), le registre du DD comme récit de nouvelles actions à mener face à des risques planétaires permet de ne pas opposer directement les problématiques des pays du Nord et du Sud.

Comprendre pourquoi les organisations internationales s'emparent de la notion de DD à ce moment suppose de revenir sur une chronologie de l'enjeu, afin de ne pas céder à une « vision totémique » du Rapport Brundtland (Jollivet, 2001b, p. 99) – celle du texte fondateur d'une nouvelle ère, sachant que l'on peut aussi y voir un aboutissement partiel de processus lancés de plus long terme. La notion de DD a été formulée dès les années 1970, mais elle a connu un processus de diffusion non linéaire².

Au début de la décennie 1970, la croissance démographique de la population mondiale est de l'ordre de 2,2 % par an (soit près de 60 millions de personnes). C'est particulièrement le cas des pays du Sud, parfois dits « en développement » – alors que les pays « industrialisés » sont déjà dans une phase de vieillissement, ce qui y entretient un certain nombre de craintes. Il suffit

1 Gro Harlem Brundtland a présidé de 1983 à 1986 la Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement ; elle a également été Premier ministre de la Norvège à la fin des travaux de la commission. Ils ont débouché sur un rapport intitulé *Notre futur commun* (publication en 1988 sous le titre *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve, Montréal).

2 Cet historique s'appuie sur les travaux de Zaccaï, 2002 ; Brunel, 2004 ; Vivien, 2005 ; Charles et Kalaora, 2007 ; Zuindeau, 2010.

de penser à l'ouvrage de l'Américain Paul Erhlich, en 1968, dont le titre est sans ambiguïté : *La Bombe P*, pour population. La question est alors de savoir comment la croissance démographique forte du « Tiers Monde » peut être compatible avec les ressources nécessairement limitées de la planète, et donc avec le maintien du niveau et des modes d'existence des pays « développés », en termes de production et de consommation. Par exemple, lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement humain, en juin 1972, il est mentionné, dans la déclaration finale, la notion d'*éco-développement*, qui fait écho aux travaux de l'économiste Ignacy Sachs (notamment publiés en 1981), selon lequel environnement et développement ne peuvent être dissociés. La crise énergétique d'octobre 1973 renforce ces débats, avec la multiplication du prix du pétrole. On trouve ici les prémices du registre du DD comme reconnaissance d'un monde aux équilibres fragiles, qui suppose de repenser à la fois les relations entre les hommes (dans la double dimension intra- et intergénérationnelle) et celles entre les activités humaines et leur environnement.

Mais les discours précurseurs du DD ne vont pas « prendre » aussitôt : ils sont en dissonance avec les priorités géopolitiques du moment, à savoir la Guerre froide. Ce que l'on nomme alors à l'OCDE (Organisation de coopération et de développements économiques) « aide au développement » renvoie à ces rapports de force, où les deux camps, les États-Unis et leurs alliés, respectivement le Bloc soviétique et les siens, s'opposent jusque dans la production de « vassaux », dont l'allégeance passe par le versement d'aides – on pense par exemple à la stratégie de *containment* du communisme.

Dans les années 1980-1990, un retournement de conjoncture s'opère sur deux plans :

- *Au niveau économique*, d'abord, les pays du Sud connaissent la « crise de la dette ». Le prix des matières premières chute au début de la décennie 1980, ce qui grève ces États de rentrées d'exportations. Au même moment, la politique monétaire des États-Unis est redéfinie avec une hausse des taux d'intérêt, qui augmente le poids de la dette de ces pays, car cette dernière est libellée en dollars et souvent conclue à taux variables. Le développement « autocentré » des pays du Sud est mis à mal ; les institutions financières, comme le Fonds monétaire international, exigent dès lors une libéralisation des économies nationales.
- *Au niveau politique*, ensuite, la chute du Mur de Berlin en 1989 puis l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 scellent des changements géopolitiques, dont la conséquence est la réduction sensible (environ 30 % au cours de la décennie 1990) de l'aide au développement, jusque-là allouée pour des raisons stratégiques.

En 1982, l'ONU commande un rapport sur l'éco-développement. Elle le confie à une commission constituée en 1984 et placée sous la présidence de Gro Harlem Brundtland. Ce rapport, remis en 1987, jette les bases du

« développement soutenable » (*sustainable development*) – en France, il va être question de développement *durable*³. Il est clairement énoncé que l'activité humaine menace la planète, et en particulier qu'il convient de se préoccuper des conséquences du développement industriel sur l'environnement. Une préconisation tient dans l'organisation d'un « Sommet de la Terre » pour exprimer officiellement ces préoccupations au niveau international : ce sera le Sommet de Rio de 1992. La notion de DD réapparaît, avec une légitimité institutionnelle internationale affirmée au cours de cette première « Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement », où le rôle que prennent les ONG est une autre novation. Ceci débouche notamment sur l'adoption par 173 pays de l'« Agenda 21 » (pour 21^e siècle), qui pose les enjeux actuels du DD : tenir ensemble la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale ; et, corrélativement, assurer une diffusion concrète des « grands principes » de Rio, ce qui passe par des déclinaisons d'« Agendas 21 locaux » (Émélianoff, 2005a), à l'échelle des pays, des régions, des territoires et des villes. En même temps, les grands thèmes de l'Agenda 21 de Rio que sont la compacité, la mixité et la citoyenneté peuvent aussi masquer la complexité des problématiques concrètes, en compartimentant les domaines d'action : l'eau, l'air, les déplacements, l'étalement urbain, etc., pour ne pas affronter les concurrences ou tensions entre plusieurs modes d'intervention. Or, « penser que le DD d'une ville peut provenir de la juxtaposition d'actions sectorielles “durables” est un contresens » (Mathieu et Guermond, 2011, p. 16).

D'autres épisodes ont marqué l'agenda international par la suite. Ils montrent à la fois la place prise par les « méga-conférences environnementales » comme espaces de discussion (Seyfang, 2003), la difficulté de parvenir à des résultats palpables et la percolation entre différentes échelles de perception et d'action. Ils traduisent aussi un historique de la notion de DD qui se diffuse d'abord « d'en haut », à partir d'institutions et de scènes imprégnées par une approche technicienne (Claval, 2006). On peut retenir notamment :

- la création en 1996 des normes Iso 14 000, correspondant à la gestion environnementale des entreprises et collectivités territoriales. En 1998, un syndicat mixte de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer a, le premier, obtenu la certification Iso 14001 pour la gestion d'un parc paysager en France.
- la tenue en décembre 1997 de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique.

3 L'expression développement *durable* qui s'est imposée en France est une traduction parfois pointée comme réductrice de l'anglais *sustainable development*, qui exprime l'idée de prudence et de précaution. Aussi certains auteurs préfèrent-ils employer le terme développement *soutenable*, à l'instar de Franck-Dominique Vivien (2005) en économie. Il est vrai que tout ce qui dure longtemps (le béton...) n'est pas nécessairement « durable ».

- le Sommet mondial de Johannesburg sur le DD en septembre 2002 ; on se souvient du discours du président français J. Chirac : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».
- le lancement en France en juin 2004 de la « semaine du DD », destinée à sensibiliser les particuliers aux gestes « éco-responsables », etc.

Cette chronologie s'accompagne de la récurrence d'un certain nombre de débats sur les relations entre les termes accolés de « développement » et de « durable », en particulier autour de la problématique de la croissance (*vs.* décroissance) et dans ses rapports avec l'environnement. Différents chercheurs, notamment en économie, estiment que la « société de consommation » dans ses caractéristiques actuelles n'est pas écologiquement soutenable (Zaccaï et Haynes, 2008 ; Vivien, 2005), ni en termes d'équité ni de rapports aux temps et aux espaces socialement et territorialement différenciés. Dans cette approche, le DD est rapporté à une histoire (économique), celle de l'idée de développement (Vivien, 2005, 2010). Mais il n'y a pas de position unique quant aux impacts de la croissance économique sur l'environnement. Pour les tenants de la décroissance, seule une « bioéconomie » peut être durable, sachant que les activités humaines épuisent irréversiblement les ressources (classiquement, Georgescu-Roegen, 2006). Une deuxième posture endosse, au contraire, l'hypothèse de la compatibilité, moyennant une plus grande attention au partage des bénéfices de la croissance et à ses conditions environnementales – c'est la lecture du Rapport Brundtland. Enfin, d'autres restent attachés à l'idée selon laquelle la croissance permettra une amélioration de la situation environnementale à travers des alternatives technologiques (pour un point, Leyens et De Heering, 2010).

1.2 Une deuxième filiation : les injonctions adressées à la ville

Si, originellement, la notion de DD renvoie d'abord à la préservation de la planète sans référence explicite au champ de l'urbain, cette problématique de la « durabilité » ne saurait être uniquement identifiée à un « grand objet » de niveau mondial ou européen⁴. Même en liaison avec ces niveaux « macro », la place des villes s'est imposée (Baker et Eckerberg, 2008), à l'exemple de la « campagne des villes européennes durables » lancée en 1994 et qui a

4 Une part significative de la littérature retient cette perspective, notamment en science politique. Par exemple, Nathalie Berny (2008, p. 97) étudie « les ressources de réseau et d'information, [comme] conditions et facteurs de changement de l'action collective » dans le cas du lobbying des organisations non gouvernementales internationales d'environnement à Bruxelles. Sur les négociations environnementales en termes d'écopolitique internationale, cf. Orsini et Compagnon, 2011, ou encore, sur la dimension symbolique des politiques européennes en DD qui permet aux institutions communautaires de (se) produire une représentation d'elles-mêmes conforme à un travail de construction d'affiliation à l'Europe, Baker, 2007.

débouché sur la charte d'Aalborg⁵, et de logiques d'entraînement en réseaux entre villes, à la fois à l'échelle régionale et internationale (Speirs, 2003 ; et, sur la diffusion du registre du DD au niveau local, Vivien, 2001). Si le registre du DD peut se lire comme « à la fois un méta-projet (par son caractère englobant) et un méga-projet (par son énorme dimension) » (Rumpala, 2010, p. 14), il est aussi un agrégat complexe et multidimensionnel. Le « local » doit être pris pleinement en compte, parce qu'il constitue un cadre premier des enjeux concrets du DD dans les politiques publiques, à commencer par les aires urbaines (Hamman, 2008 ; Hamman et Blanc, 2009 ; Blanc et Hamman, 2012). C'est non seulement la question de l'application pratique du DD qui se joue, mais aussi, immanquablement, celle de sa définition *in situ*, y compris à travers les conflits d'interprétations et d'usages qui apparaissent alors plus visiblement. C'est en ce sens qu'on peut aborder le DD comme une « question urbaine ». Il est également possible de dégager des chronologies locales du DD urbain, en regard de celle des relations internationales résumée précédemment.

Le DD comme « question urbaine »

En quoi le DD vient-il rencontrer sinon s'inscrire dans une problématique de sociologie *de* la ville, et pas simplement *dans* la ville ? La sociologie urbaine distingue en effet, d'une part, ce qui a trait à la ville comme cadre ou contexte d'un certain nombre de processus sociospatiaux (notamment la ségrégation sociale et territoriale *dans* la ville) qui peuvent être abordés par différents regards (sociologie de la famille, de l'éducation, du travail social, des professions, ou encore sociologie économique et sociologie de l'environnement), et, de l'autre, le fonctionnement *de* la ville et des espaces urbains, leur gouvernement ou leur gouvernance en termes d'action publique et de mobilisations, ainsi que les modes de penser la ville (Stébé et Marchal, 2010).

La ville est classiquement associée à la liberté et à la centralité. « L'air de la ville rend libre », écrivait Max Weber ; la ville serait indissociable de la démocratie, et elle est le lieu associé à la multiplication de formules de participation citoyenne⁶. Elle est alors aussi, plus largement, le lieu de l'échange, celui de la « maximisation des interactions sociales », dirait Paul Claval (1981). La ville tisse des liens, et son histoire serait justement celle de cette « raison articulée » (Blanquart, 2004) estompant la distinction entre le dedans et le dehors⁷.

5 Les collectivités signataires s'engagent à mettre en place un Agenda 21 local : Émélianoff et Stegassy, 2010.

6 Parmi une abondante bibliographie, Bacqué *et al.*, 2005, soulignant que « la transformation de la gestion urbaine a été marquée ces dernières années par le succès du thème du débat public et de la délibération démocratique » ; et Blondiaux et Sintomer, 2002.

7 Michel Serres l'exprime : « La ville promet l'ailleurs sans laisser l'ici. La ville est une localité où l'on demeure et la demeure est un ensemble de circulations qui favorisent les plus proches voisinages tout en sauvegardant des marges » (1994, p. 43 sq.).

Plus précisément, toutefois, Michel Marié (1998) a défini la ville à travers trois types de rationalité : la ville comme *techné*, c'est-à-dire une rationalité de la pratique et de la pensée liée à une logique de l'ingénieur ; la ville comme *polis*, renvoyant à la sphère politique, en termes de contraintes et de négociations ; et la ville comme *metis*, apparaissant comme un espace de mixité, de mises en relation, d'hybridation progressive par frottement des pratiques sociales et des énonciations.

Il convient de se méfier de toute représentation trop unique. Ainsi, Max Weber, qui cite le vieil adage germanique, rappelle-t-il également que les libertés urbaines (marchandes, politiques) se sont souvent affirmées à la faveur de privilèges, conquis ou octroyés, qui représentent autant de coupures entre la ville et son environnement. De plus, la ville a aussi été vue comme un lieu d'échouage, de relégation, de perte de liberté : il suffit de penser aux mutations de la figure ouvrière au cours du XIX^e siècle, où la liberté est associée à l'ouvrier-paysan (celui qui va prioriser le calendrier agricole des récoltes sur le travail à l'usine, par exemple) ou l'ouvrier-artisan (celui qui détient un savoir-faire et l'exerce souvent de façon autonome, voire à façon), et non à l'ouvrier des grandes concentrations industrielles urbaines : ce dernier subirait particulièrement l'aliénation dans les ateliers, et serait corrompu en divers lieux de la ville (bar, cabaret, etc.) (Hamman, 2005).

En termes plus contemporains, la thématique de l'exclusion sociale et spatiale dans la ville a été largement questionnée, en particulier quant à la « politique de la ville » en France. Par exemple, la délimitation de « zones franches urbaines », destinées à mieux positionner des quartiers dits sensibles dans les villes et agglomérations concernées, a en fait souvent matérialisé plus encore des frontières intériorisées (Sélimanovski, 2008). Les villes représentent des espaces de cristallisation du social, et celle-ci se joue en particulier – et plus encore à mesure de la croissance et de l'extension urbaines⁸ – dans les mises en forme et en catégorie d'enjeux et de territoires qui s'enchevêtrent. À ce propos, les quartiers d'exclusion sociale ne sont qu'une déclinaison parmi d'autres des nombreuses frontières, visibles ou invisibilisées, que l'on décèle au sein des villes actuelles, parfois derrière l'injonction à la « mixité » (*Espaces et sociétés*, 2010). Cette dernière se retrouve dans des projets d'éco-quartiers et a été largement désidéalisée, notamment lorsque cet objectif affiché se réduit à la présence de classes moyennes jugées pacificatrices (Béal, 2011, p. 252). Les lieux marqués par une volonté de protéger un « entre soi » font eux aussi frontière, sinon enfermement, qu'il s'agisse des catégories supérieures – *Les ghettos du gotha*, pour Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon (2007) – ou, plus largement, des ensembles d'habitats dits « résidentialisés ». On observe ainsi des processus de « polarisation sociale de l'urbain »,

8 Processus qu'a pointé Jacques Lévy (1999) : à mesure que l'espace urbain s'étale, les enjeux de différenciation interne à cet espace s'accroissent.

que Jacques Donzelot (2004) a soulignés dans son modèle de la « ville à trois vitesses ». La relégation (dans les quartiers périphériques d'habitat social), la périurbanisation (l'extension des lotissements pavillonnaires et des banlieues résidentielles) et la gentrification (comme forme spécifique d'« embourgeoisement » des quartiers anciens des centres-villes : Collet, 2012 ; *Espaces et sociétés*, 2012) correspondent respectivement à la construction d'entre-soi contraints, protecteurs ou sélectifs.

De la ségrégation dans la ville, on en arrive à une fragmentation de la ville. Or, de ce point de vue, les actions en faveur du DD, si elles suscitent du lien et se donnent pour objectif de réduire les inégalités environnementales⁹, sont aussi susceptibles d'induire de nouvelles lignes de partage, à mesure qu'elles irriguent l'action publique locale, par exemple entre les éco-quartiers ou les immeubles labellisés pour leurs performances énergétiques et ceux qui ne le sont pas (*Espaces et sociétés*, 2011a, 2011b). Les propositions d'urbanisme insulaire en DD posent la question des mises à distance et de l'érection de nouvelles frontières dans les aires urbaines, fussent-elles matérialisées par des espaces de « nature en ville », à l'exemple du concept d'« île de vie » de l'architecte Christian de Portzamparc, qui est notamment intervenu sur l'opération des Jardins de la Lironde à Montpellier. On sait que les *gated communities* anglo-saxonnes¹⁰ ont donné lieu à des débats en sociologie urbaine (Paquot, 2009 ; Stébé et Marchal, 2010, pp. 129-148). Les architectes Pierre Lefèvre et Michel Sabard esquissent un parallèle : « Ces îles séparées les unes des autres par de larges espaces arborés ne risquent-elles pas de devenir rapidement des *gated communities*, pour peu qu'elles soient réservées à des populations homogènes et si possible aisées ? » (2009, pp. 55-56).

En effet, ce qui se veut un « nouvel urbanisme » en DD renvoie de façon centrale à la production de valeur attachée à un lieu (Ascher, 2004), c'est-à-dire concrètement à un morceau de ville – par exemple un éco-quartier – et non à l'ensemble d'une aire urbaine, ou du moins pas davantage que les politiques « sectorielles » par le passé. Or, comme l'écrit Jacques Donzelot, « il est impossible de valoriser un quartier sans attirer ceux qui peuvent aisément s'offrir les logements libres et provoquer, pour le coup, une hausse de marché » (2004, p. 34).

9 Selon Cyria Émélianoff (2010, p. 223), l'inégalité environnementale « met en jeu des différences d'exposition, de perception et de capacités de protection, d'une part, et, d'autre part, d'accès aux ressources et aménités environnementales, la plupart du temps par la médiation de politiques publiques (traitement de l'eau, politiques d'espaces verts ou paysagères, politiques de transports, de limitation de la circulation automobile, etc.) ». D'autres chercheurs étendent cette définition au cadre de vie et à la dimension de l'« accès à », par rapport aux équipements et services publics. En termes de mobilités urbaines, voir Orfeuill, 2008, pp. 19-49.

10 Communautés fermées, qui correspondent à une tendance des classes moyennes à se protéger du monde urbain perçu comme source d'insécurité.

Cette évolution des politiques urbaines peut aussi se lire comme une inscription néomanagériale, en termes d'attractivité territoriale et de concurrence entre villes, où d'aucuns évoquent une « instrumentalisation du discours [du DD] à des fins uniques de compétitivité urbaine » (Béal, Charvolin et Morel-Journel, 2011, p. 80). En sens, le DD urbain est de plus en plus considéré par les décideurs locaux comme un moyen d'accroître le développement économique d'une aire urbaine (While, Gibbs et Jonas, 2004), c'est-à-dire un moteur de croissance. L'investissement au cours de la décennie 2000 des grandes villes sur ce « créneau » le traduit¹¹. On repère alors des processus participant d'une « éco-gentrification » des villes, dynamique soulignée dès 2003 dans le cas britannique (Lees, 2003). Les circulations élargies de la notion de « ville durable » à l'heure actuelle font que les questions environnementales ne sont plus à l'écart des stratégies de compétition urbaines ; elles s'y insèrent. Ceci participe de leur diffusion, mais cela se marque aussi dans de nouvelles fragmentations possibles, sociales et spatiales. Car ces processus se comprennent en relation avec les initiatives des collectivités elles-mêmes, y compris dans les dispositifs de « participation ». On pense aux stratégies de développement économique visant à la transformation de certains quartiers¹², qui ne se limitent pas au phénomène « bobo » – les bourgeois bohèmes souvent cités au titre de la gentrification. En fait, les deux dynamiques sont cumulatives : la « nature en ville » vient rencontrer les demandes et attendus des classes moyennes urbaines (Smith, 1996). Dans ce contexte, le référentiel du DD prend place dans des stratégies de positionnement de la ville dans la compétition territoriale et métropolitaine (régionale, nationale ou internationale), ce qui passe par l'entretien voire la promotion d'espaces segmentés, notamment pour les classes supérieures, et élude le pan social du DD (Dooling, 2009 ; Béal, 2011).

Comme l'a exprimé Richard Sennett, la thèse de la liberté et de l'ouverture à l'autre que favorise la ville, permettant de faire émerger des solutions novatrices pour de vieux problèmes, contient en soi son antithèse, le contrôle et la rationalisation (2002, p. 43 sq.). La diversité croissante pousse à la mise en place de structures bureaucratiques destinées à encadrer une société de plus en plus fragmentée. La question des « quartiers » dans la politique de la ville en France l'incarne (Tissot, 2007). Les enjeux de la « ville durable » traduisent également cette dialectique entre davantage de relations et de contacts, mais aussi des modes d'emprise institutionnels qui se font sentir. En effet, le régime de la modernité amène les acteurs à négocier tant sur le plan collectif qu'individuel, et donc à réaliser un travail sur eux-mêmes, comme l'a montré Bernard Francq (2003) dans le cas des urbanités. La ville moderne est « incertaine », au sens où elle déborde des frontières précises, pour devenir

11 Voir notamment Émélianoff, 2007, dans le cas des politiques relatives au changement climatique.

12 Sur cette tendance repérable dans les « villes perdantes », voir Rousseau, 2008.

étalée autant qu'éclatée, ce qui questionne fortement le « vivre ensemble ». Elle apparaît ainsi traversée par un mouvement de construction du sujet personnel pris entre la poursuite d'une altérité et un isolement recherché.

Une autre généalogie que celle des relations internationales s'ouvre alors pour aborder le registre du DD dans son historicité : les injonctions adressées à la ville au fil des siècles. La ville classique devait être « belle » (en respectant les notions de convenance et de bienséance), la ville moderne devait être « radieuse » (suivant Le Corbusier), la ville contemporaine doit être « durable » (Monin, Descat et Siret, 2002). En cela, le registre actuel du DD peut être rapporté à des questionnements déjà anciens, de dysfonctionnements sinon de malaises : « Le monde est malade. Un réajustement s'impose », lançait Le Corbusier en 1935 ! (rééd., 1964, p. 92). Plus tôt encore, on peut relever l'ouvrage de Patrick Geddes, *L'évolution des villes* (2010 [1915]), où l'auteur présente un projet urbain écologique associant clairement les dimensions politiques, sociales et culturelles de la vie en ville, tout en dénonçant ce qu'il nomme, par effet du productivisme, la « richesse négative » des lieux de paupérisation, comme les taudis urbains. L'entrée par la « territorialisation » du DD dans les espaces urbains – initialement moins examinée que les lectures planétaires – aborde ces questionnements dans leur actualité, et sur deux plans : comprendre ce qui se joue dans les recompositions de l'action publique locale et voir en quoi ces processus enrichissent les questionnements de la sociologie de la ville.

Un exemple de chronologie locale du DD urbain : la Communauté urbaine du Grand Lyon

Nos enquêtes montrent que la catégorie du DD s'est imposée relativement récemment dans les politiques urbaines, alors que, dès 1992, l'Agenda 21 issu du Sommet de Rio, en son chapitre 28, invitait les pouvoirs locaux à l'élaboration de projets en DD à leurs échelons. Sur le plan national, en France, le DD fait l'objet d'une définition dans la circulaire du 11 mai 1999 relative à l'évaluation des politiques publiques. Le texte évoque « d'abord une conception patrimoniale ou responsable du monde dans lequel nous vivons. De ce fait, les politiques publiques doivent déterminer les conditions d'utilisation, de préservation, de partage et de transmission de ce patrimoine collectif, dans des conditions qui permettent la nécessaire satisfaction de nos besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des générations futures ». Mais, significativement, lorsqu'en 2009 Pierre Lefèvre et Michel Sabard publient *Les Écoquartiers*, aucun n'est réalisé. De même, lorsque, fin 2011, la revue *Espaces et sociétés* consacre un dossier à la « ville durable », l'éditorial mentionne clairement : « Disons-le tout de suite, la « ville durable » n'existe pas encore [...] ni théoriquement dans sa capacité à se projeter dans le long terme, ni dans son application. [...] C'est pourquoi [...] nous préférons parler

de villes en transition vers cette “ville durable” souhaitée » (2011b, p. 12). Or, on sait que des réalisations effectives apportent localement un ancrage matériel qui facilite aussi la diffusion d’un répertoire, au-delà de la dimension performative initiale dont dispose l’énoncé du DD urbain (Benhayoun, 1999). Comme l’écrit Yann Ferguson, « le développement urbain durable présente l’étrange particularité d’épouser un consensus social, malgré un contenu encore largement en chantier. [...] Le concept motive le changement qui en retour participe à le préciser » (2011, p. 361).

Qui plus est, ces évolutions se font *via* des appropriations variables par rapport aux événements internationaux consacrant le DD. Le processus est complexe : il ne s’agit pas de reprise à l’identique, ni des thèmes ni des modes de justification, pas plus que de transpositions immédiates ou linéaires en termes de temporalités. Au contraire, à partir d’un référentiel en DD qui se diffuse, des cheminements propres à chaque territoire, à chaque ville, se repèrent et sont de nature à nourrir la réflexion.

Le cas de l’Agenda 21 du Grand Lyon est significatif de ces modes de circulation¹³. C’est en 1992, dans le prolongement du Sommet de Rio, qu’est élaborée une Charte de l’Écologie urbaine, parmi les premières à être adoptées en France. Dans ce document (sans valeur contraignante), la collectivité s’engage à améliorer l’environnement et la qualité de vie sur son territoire. Un fascicule présente les objectifs à atteindre et une centaine d’actions sont détaillées autour de dix thèmes : les territoires urbains, les territoires périurbains, l’eau, les déchets, l’air, le bruit, l’énergie, les risques, l’Observatoire de l’environnement (devant assurer le suivi et l’évaluation des actions), l’information et la sensibilisation des publics. Une deuxième Charte de l’Écologie urbaine suit en 1996. Corrélativement, la Communauté urbaine lance également en 1992 une réflexion sur le Plan de déplacements urbains (PDU), destiné à favoriser « un espace de qualité où tous les usagers puissent vivre en harmonie », notamment autour de la promotion des transports en commun (TC) comme alternative à la voiture en ville. Le PDU est approuvé en 1997, il comprend la création de deux lignes de tramway, une charte d’aménagement des espaces piétons et un plan vélo.

En 1999, la signature de la Charte d’Aalborg, charte européenne des villes durables, représente un engagement formalisé du Grand Lyon en DD qui se situe cette fois à l’échelle européenne. L’adhésion est renouvelée en 2004, alors que le réseau a pris de l’ampleur. En 2000 et 2001 sont votés deux documents de planification. Le projet d’agglomération, dit « 21 priorités pour le XXI^e siècle », affirme un objectif de DD : « Le Grand Lyon doit mettre le DD au cœur de toutes ces politiques » ; et un Agenda 21 local est inscrit au plan de mandat, par lequel la collectivité entreprend un travail de traduction

13 Pour un cadrage sur les projets urbains lyonnais de ces dernières années et leur régulation, cf. Boïno, 2009.

territoriale des enjeux de DD. Il est question d'un nouveau « temps des villes », où ces dernières auraient un rôle prépondérant en termes économiques, culturels et d'implication croissante des habitants. En ce sens, le Grand Lyon instaure en 2001 un Conseil de développement, défini comme un « lieu de débats et de propositions » qui rassemble des représentants de la « société civile » (environ 500 personnes sont associées). En 2002, sont organisés, en termes de production de visibilité, des « Dialogues pour la Terre » et le pré-sommet « Santé et DD », en amont de la participation de la Communauté urbaine au Sommet mondial de la Terre de Johannesburg la même année ; elle y intervient autour de la place des collectivités locales dans la mise en œuvre du DD.

Sur un plan organisationnel, en 2003, de nouvelles missions sont créées au sein de la direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, rattachée à la Direction générale des services : les missions « Agenda 21 », « Concertation » et « Espace des Temps ». C'est là un marqueur de l'intégration des problématiques de DD par l'institution. En particulier, la mission Agenda 21 accompagne les services communautaires dans la prise en compte du DD, principalement *via* le groupe des Correspondants DD, soit 30 agents qui représentent les différents services.

Le répertoire de la démocratie participative est également investi en 2003. D'une part, une Charte de la participation est actée, en lien avec le Conseil de développement ; d'autre part, les « Dialogues en Humanité » sont lancés, manifestation qui veut « initier et soutenir une réflexion permanente et collective sur la question humaine ». En outre, un « Plan de déplacements des modes doux du Grand Lyon » est mis en place, symbolisé par le service de location de vélos « Vélo'v ». Des « stations vélos » situées au terminus des lignes de bus, tram et métro et dans les gares, sont aussi progressivement créées sur Lyon et Villeurbanne. Dans la même optique, la révision du PDU reprend les orientations de 1997 en faveur des modes doux et des transports collectifs. Une volonté de limiter la place de la voiture dans l'espace public est avancée, avec la révision des plans de circulation, la hiérarchisation du réseau de voirie de l'agglomération et le développement de « zones 30 » dans plusieurs quartiers.

En 2004 est lancée la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine, avec un comité de suivi politique regroupant plusieurs vice-présidents, qui a pour mission de coordonner le projet. Un Agenda 21 du territoire est ensuite voté en mai 2005. Alors que, par rapport à d'autres, le Grand Lyon est couramment retenu comme une collectivité active en DD, voire pionnière sur certains aspects, la formalisation du document – ce qui ne veut pas dire son application concrète – nous amène pas moins de treize ans après le Sommet de Rio, déclencheur de la démarche. Le processus montre aussi que les décideurs sont passés par un Agenda 21 institutionnel, portant

sur la collectivité elle-même, avant de mettre sur pied un Agenda pour l'aire urbaine. Ceci invite à mettre à distance toute « naturalité » des politiques urbaines en DD. Le registre est piégeux : il recouvre des réalités différentes, qu'il masque ou unifie à première lecture, et favorise ainsi des modes d'appropriation où chacun peut trouver ce qu'il veut y voir ou pas.

2 Le succès d'une notion floue

Le DD est loin de constituer une table des lois (Ascher, 1998, pp. 74-76). On peut faire l'hypothèse que cet énoncé s'est d'autant plus imposé auprès de nombre de décideurs, de techniciens et de professionnels de la ville, mais aussi de la société civile, qu'il ne fait justement pas l'objet d'une définition précise. Il parvient ainsi à devenir un identifiant fédérateur. Comprendre le travail de territorialisation des principes du DD et la revendication de transversalité qui l'accompagne par rapport à une action publique locale souvent sectorisée suppose de restituer d'abord la complexité d'un « mot valise ». En effet, comme l'a écrit Marcel Jollivet voilà déjà plus de dix ans, « si l'on établissait un hit-parade du vocabulaire sociopolitique contemporain, nul doute que l'expression "DD" arriverait très bien placée, si ce n'est en tête du classement, dans ces deux dernières décennies » (Jollivet, 2001a).

2.1 Un « mot valise »

Les qualifications proposées par différents chercheurs sont tout à fait significatives. Par exemple, Yannick Rumpala parle d'une « forte dimension rhizomatique » du DD, explicitant : « Le répertoire de thèmes qui la sous-tend renvoie au déploiement d'un réseau de significations, avec des branches qui se développent plus ou moins facilement, qui sont plus ou moins solides » (2009, pp. 39-40). Quant à Olivier Godard, dès 1994, il y voyait « une nouvelle ressource rhétorique largement admise [...] à la disposition de toutes sortes d'actions, soit dans les jeux existants où ils se trouvaient déjà en rapport, soit sur la nouvelle scène que la thématique du DD fait surgir » (1994, p. 120). Et Jacques Theys (2000) de pointer « la confusion des (bons) sentiments ». En 2009, Bruno Villalba conclut l'ouvrage collectif qu'il dirige sur les appropriations du DD comme suit :

« Le DD aboutit davantage à la constitution d'une chimère : elle est une représentation politisée – et non politique, dans le sens où elle exercerait une contrainte effective – de la durabilité, mais porte aussi les attributs spécifiques à chaque acteur concerné (recherche de l'efficacité optimale, souci de la légitimation politique, etc.). Elle condense donc des traits contradictoires, ce qui explique sa propagation et son succès » (2009, p. 366).

Cette pluralité des signifiants du DD urbain est d'autant plus forte qu'elle s'entend à un double niveau : entre secteurs d'intervention, mais aussi entre échelles de perception et d'action, à la fois spatiales (global/local) et temporelles (court/long terme).

La dimension multisectorielle du DD : entre économique, social, environnemental et culturel

Avec pour objectif de conjuguer le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, le DD n'est pas sans contradictions internes. Comme l'écrivent Stéphane Leyens et Alexandra de Heering, il y aurait là « un véritable trilemme – l'impossibilité de résoudre une équation à trois termes. [...] Au programme unifié, mais idéalisé, se substituent dans les faits, des stratégies plus spécifiques selon les priorités accordées aux trois objectifs du DD. Ces approches "différentielles" expliquent le flou sémantique [...] et la difficulté de s'entendre sur un projet unifié » (2010, p. 13). Cette complexité vaut aussi pour le regard qu'est susceptible de porter le chercheur :

« On prétend, d'un côté, que l'expression est un pléonasme puisque le développement a pour visée l'autonomie de ses bénéficiaires et donc la pérennité de ses effets : le développement est par définition durable. Tandis que, d'un autre côté, on y décèle un oxymoron, un concept qui se contredit lui-même, au sens où le développement implique nécessairement la mise en péril des conditions de son effectuation : l'épuisement inexorable des ressources naturelles qu'il provoque compromet sa durabilité dans le temps » (Leyens et de Heering, 2010, p. 7).

De même, Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin définissent le DD dans des entre-deux permanents, comme « un mode de croissance encadré par des régulations sociales et environnementales, basé sur le marché, d'une part, et sur l'existence de services publics et collectifs efficaces, d'autre part » (2011, p. 19). Il y a là un registre discursif « attrape-tout » ou du moins aisément malléable, qui se limite à « un critère de jugement en forme de standard, c'est-à-dire que son contenu est à élaborer chaque fois qu'on s'y réfère » (Lascoumes, 2001, p. 563). En même temps, ce caractère flottant a permis d'élaborer des convergences pratiques entre des acteurs et des groupes aux conceptions, intérêts et valeurs différents (Jamieson, 1998, p. 188 ; Claval, 2006), y compris à travers des usages discursifs, c'est-à-dire des emplois de termes identiques avec des contenus divers autour de la durabilité (Aguirre, 2002).

Le paradoxe de la « force du flou » a été explicité par Luc Boltanski (1982) relativement à la constitution des groupes sociaux. Loin d'être un obstacle à sa diffusion, l'imprécision qui entoure le DD rend le thème apte à fédérer des expériences peu compatibles dans leurs déterminants, par un « effet barbe à papa » relevé en sociologie de la communication (Neveu, 1994, p. 88 sq. ; la

métaphore est empruntée à Erving Goffman). L'oxymore vaut donc comme un cadre rhétorique adapté à la conciliation d'enjeux antagonistes (Sachs, 1999). Olivier Boiral et Gérard Croteau (2004) ont évoqué, devant la diversité des définitions et des interprétations du DD, un « effet Tour de Babel », c'est-à-dire l'idée d'un réseau convergent auquel chaque acteur prendrait part avec ses compétences et ses outils, qui seraient compris par tous les autres acteurs. Yannick Rumpala note que la référence au DD, qu'il qualifie de « polyphonique », « devient elle-même mot d'ordre et signe de ralliement, sans avoir besoin de passer par la production d'une définition univoque et en laissant donc ouvertes des marges d'interprétation. [...] Face à des gammes différentes de problèmes persistants, [le DD] donne la possibilité de reconstituer un cadre commun de mise en sens du monde, de fait en permettant presque à chaque acteur de retrouver des significations sans abandonner ses préoccupations » (2010, p. 80 et 89).

De plus, le sens du « flou » en question peut interroger. Des critiques portent sur les liens entre le DD et une posture néo-libérale qu'il incarnerait en fait, tout en la masquant. On aurait affaire à un alibi de justification de la continuité du modèle actuel de croissance (et ses inégalités) : « La vague néo-libérale et l'officialisation du DD se sont à peu près imposées ensemble tout en étant porteuses d'orientations contradictoires » (Bourg, 2009, p. 70). Steven Bernstein (2000) parle d'un « environnementalisme libéral » adossé au Rapport Brundtland et à la Conférence de Rio, qui consacrerait la domination d'un ordre économique auquel la défense de l'environnement serait soumise, dans le cadre d'un mouvement d'institutionnalisation du DD, scandé par les grands sommets internationaux.

Corrélativement, deux approches différentes du DD peuvent être distinguées dans la pratique, que l'on peut qualifier d'instrumentale et de holiste (Leyens et de Heering, 2010, pp. 14-15). La première envisage deux des trois piliers comme des moyens à l'appui d'une cause que représente le troisième pan. Par exemple, dans le cas d'une aire protégée ou de la promotion de la biodiversité (Hamman et Piquette, 2011), les dimensions économique et sociale sont mises au service de l'écologie. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de « trilemme », puisqu'un impératif prime sur les autres, moyennant la légitimation du registre englobant du DD. Dans la conception holiste, la priorité attribuée à un pilier du DD doit permettre de « répondre au mieux à l'ensemble des trois dimensions. [Par exemple,] l'attention donnée à la justice sociale, via un accès équitable aux différents biens sociaux, devrait permettre de dynamiser l'économie tout en favorisant la conscience écologique » (Leyens et de Heering, 2010, p. 15).

La question de la production de transversalité en DD est explicitée de la sorte. D'autres auteurs proposent de distinguer une « durabilité faible » et une « durabilité forte » en fonction de ce critère. Par exemple, Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin écrivent dans leur ouvrage-guide *L'urbanisme durable* :

« Une durabilité faible [...] cherche seulement à réduire les impacts négatifs ou à augmenter les impacts positifs. Nous proposons de définir plutôt une durabilité forte qui s'appuie sur la transversalité, la recherche de synergie et la participation des acteurs, afin de créer de véritables dynamiques de projet » (2011, p. 18). Toutefois, là encore, toutes les définitions ne se recouvrent pas, et certains utilisent le distinguo « durabilité faible/forte » relativement à des lectures plus économiques ou plus écologiques du DD¹⁴. Cela montre du moins que la présentation classique en trois piliers présente l'inconvénient d'être interprétée comme un enjeu à plusieurs variables où il s'agit de favoriser des actions sur deux ou trois des volets – à l'exemple de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) dans le bâti (Madec, 2002 ; et *infra*, chap. 3, §4.3). La théorie du DD, qui se comprend non seulement comme une conciliation mais aussi comme un équilibre entre les trois pans, porte alors en elle sa propre relativisation.

De plus, un référentiel « culturel » est également mis en avant parmi les acteurs locaux. Il est même présenté comme un « quatrième pilier » à part entière du DD par certains, en particulier à Lille et à Nantes. Un fonctionnaire municipal nantais déclare : « Tout le monde connaissait les trois points principaux du DD. Nous, on en a mis un quatrième, le culturel, qui a été repris aujourd'hui par beaucoup de collectivités. [...] Parce qu'il y avait un patrimoine, il y avait la culture locale, donc c'est d'abord une prise de conscience pour aller aussi vers des pratiques différentes » (entretien, Nantes, 19/06/2007). Cette extension s'entend à la fois au sens de l'offre culturelle et de l'accès à des équipements, de l'interculturalité comme partage d'espaces urbains et d'une acculturation aux enjeux de la « ville durable ». C'est aussi le cas de travaux interrogeant la notion de patrimoine en DD ; ils revisitent un clivage développement *vs.* protection posé de façon trop unique, mais qui s'est révélé structurant dans les débats autour de l'écologie et aujourd'hui de l'aménagement durable des territoires (Maillefert, Petit et Rousseau, 2010).

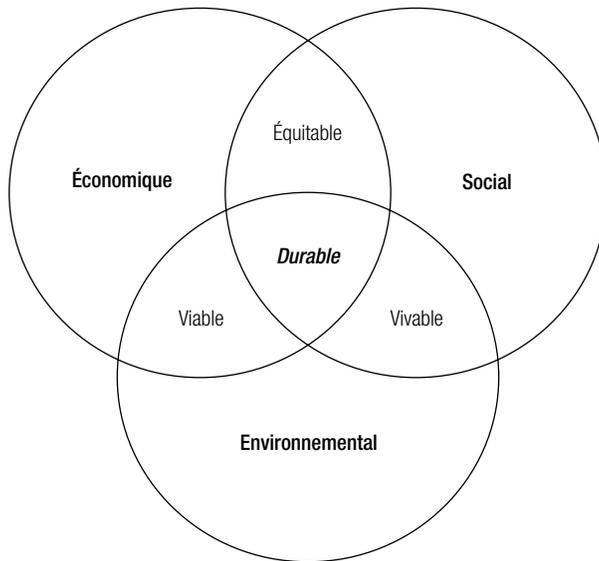
D'autres chercheurs identifient la démocratie comme un quatrième pan possible. André Petitat en fait même le troisième pilier du DD, en lieu et place du social, écrivant : « La configuration normative du développement durable (DDD disent certains) [...] se trouve au carrefour de plusieurs dimensions, dont les trois principales sont l'économie (Développement), l'écologie (Durable) et la politique (Démocratie) » (2012, p. 221). Plus largement, de nombreux analystes soulignent que la mise en œuvre de politiques locales en DD passe par des modes collectifs de délibération et de transaction (Zuindeau, 2010). Ceci traduit, là encore, une élasticité notionnelle dont les acteurs et praticiens font usage. Le DD urbain relève d'une mise en rapport d'impératifs

14 La « durabilité faible » correspond en ce sens à l'hypothèse de substituabilité du capital matériel, humain et naturel, que réfutent au contraire les perspectives écologiques (Neumayer, 2003).

a priori éloignés, qui rejoint le répertoire également protéiforme de la gouvernance locale (Blanc, 2009a). C'est le cas, qu'il s'agisse de prôner plus de participation citoyenne ou plus d'efficacité administrative : dans un contexte de pluralisation des systèmes d'acteurs, la constitution et le maintien d'une capacité politique à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération ne passe pas uniquement par le contrôle des positions électives (Dormois, 2006). Dans le lien posé entre démocratie, gouvernance et DD, il en va incidemment de la capacité des institutions démocratiques à évoluer (O'Riordan, 1996) et de réflexions procédurales sur des modes d'association de groupes aux positions non directement convergentes. Ces répertoires se nourrissent mutuellement : la gouvernance est invoquée pour qualifier un cadre institutionnel adapté en DD. Dans une configuration de multiplication des acteurs, publics et privés, institutionnels et non institutionnels, avec des rapports asymétriques, la lecture classique en trois volets, qui méconnaît les interdépendances spatiales des systèmes urbains (Voiron-Canicio, 2005), doit être réinterrogée – tout spécialement quand on sait que la gouvernance est parfois introduite comme quatrième pilier « intégrateur » de la « ville durable ».

L'idée de DD vise des capacités d'adaptation et de régulation, mais aussi l'inscription dans un paradigme qui soit à la fois, selon les termes usités, « viable », « vivable » et « équitable », c'est-à-dire situé à l'intersection¹⁵, comme le représente le schéma suivant :

Représentation classique du Développement durable



15 « Viable », à l'intersection de l'économique et de l'écologique, « vivable », à l'intersection de l'écologique et du social, « équitable », à l'intersection du social et de l'économique.

Index des notions

À l'exclusion des termes : ville, urbain, développement durable (DD), environnement, local, qui irriguent l'ensemble de l'ouvrage.

A

Aalborg 22, 27, 47, 51
accessibilité/accessible 40, 88-90
accommodement 15, 101
adaptabilité 115
adaptation 11, 14, 31, 33, 41, 48, 51, 76, 85, 95, 101-102, 120, 135, 150
affichage/afficher 13, 23, 47, 55-57, 59, 61, 71-72, 95, 98, 134, 143, 152-153, 158
Agenda 21 20, 22, 26-28, 39, 49, 58, 60, 74-76, 100, 123, 125, 138, 145
agglomération 10, 20, 23, 27-28, 33, 36, 38-39, 41-43, 59-60, 63, 66-71, 75, 90-91, 93, 96-97, 102-103, 106, 121, 123, 127-130, 135, 139, 148, 154-155, 158, 162
alliance 58, 60, 77, 111, 120, 128-129, 147, 151
aménagement 11, 17, 27, 32, 35, 38, 47-48, 61, 65, 69, 76, 84, 87, 89-90, 92, 94-95, 102-104, 106, 123-124, 130, 140, 152, 153, 156

aménageur 87, 101, 103, 121, 135, 140
apprentissage 42, 75, 81-82, 93-94, 98, 117, 131, 134, 162
appropriation 17, 27, 29, 34, 53, 55-56, 73, 88, 95, 117, 142, 159
architecte 24, 77, 93, 101, 104-105, 143, 147, 152-153, 161
articulation/articuler 9, 11, 35, 38, 40-41, 84, 87, 96, 99, 131, 145, 148, 157
associatif/association 7, 10, 59, 61, 65-69, 77-79, 86, 90-92, 96, 110, 112-114, 116, 120-130, 135, 137, 139-141, 143-148, 151, 153-154, 157, 161

B

bâti/bâtiment 10, 14, 32, 42, 48, 57, 65, 67, 89, 99-101, 104, 115, 135, 157, 159
biodiversité 7, 31, 46, 51-52, 114-115
bonnes pratiques 67, 74-75, 131
Brundtland 18-19, 21, 31, 61, 89, 96, 109

C

chaînage 11, 13, 127, 147, 162
circuit/circulation 15, 25, 27, 34,
55, 66-68, 122, 126-127, 141,
150, 155, 157, 161-163
citoyen/citoyenneté 10-12, 14-15,
20, 22, 33, 43, 45, 86, 91, 93,
98, 100, 109-112, 114-115,
120, 122-125, 128-130, 137,
141, 145, 147, 151, 158
classes moyennes 23-25, 46, 62
collectivités 12-13, 20, 22, 25, 28,
32, 38, 42, 56, 59, 60, 64, 68,
69, 71-72, 74-78, 92, 94-95,
98, 104, 110-111, 116, 124,
126-127, 135, 137, 140-143,
146, 147, 149-150, 152, 154,
157-158
communication/communiquer 11,
13-14, 30, 39, 57, 72, 78, 95,
98, 106, 112, 114-115, 123,
125, 134, 143, 148, 162
compétence 10, 12, 31, 37, 39,
41-42, 61, 65-66, 69, 74, 92,
111-112, 122, 129, 141-145,
147, 150, 161
compétitivité 11, 25, 53, 62
compromis 8-9, 14-15, 40, 42,
82-83, 89-91, 99, 101, 110-111,
113, 117, 121, 133-136,
138-139, 146, 148, 159, 162
concertation 13, 28, 39, 58, 73,
90, 111-112, 120, 122, 126-
128, 162
configuration 11, 33, 49, 61, 81,
83, 102, 117, 124, 134, 140,
158-159
conflictuel/conflict 8, 22, 41, 66, 73,
81-83, 85, 87-90, 92, 99, 110-
112, 139-140, 159
consensus 14, 27, 53, 81-82, 113-
114, 133
contenu (du DD) 9, 14-15, 27, 30,
34, 49-50, 93, 137, 158, 161-
162

coopération conflictuelle 8, 133
croissance 14, 21, 23, 25, 30-31,
41, 47, 52, 85, 161

D

décideur 10-11, 15, 25, 28-29,
38, 46, 48, 55-57, 63-64, 83,
86, 88, 96-98, 99, 105, 112,
117, 120, 122, 125, 128, 130,
137, 140-141, 143, 146, 154,
162
décroissance 21, 46, 162
délibératif/délibération 22, 32, 47,
53, 55, 82, 99
démocratie 7, 10, 15, 22, 28,
32-33, 45, 47, 55, 71, 109-113,
121, 123, 125-127, 129, 141,
145, 147
densité 14, 48, 93-94, 105
déplacements urbains 10, 20,
27-28, 39, 74, 76, 84, 88, 91,
97-98, 106, 135, 147
dépolitisation 53, 59, 85
développement 7, 9, 11, 18-21, 25,
28, 30, 41-42, 46-47, 50-53, 57,
61, 64, 73, 79, 83-86, 88, 92,
94, 121, 142, 145, 162
diffusion 11, 14, 18, 20, 22, 25,
27, 30, 34, 44, 51-52, 55, 59,
65-66, 70, 74, 75, 83-84, 93,
116, 125, 134, 141, 143-144,
146, 149, 152, 154-157, 159,
163
discours 10, 19, 25, 34, 46, 52,
61-62, 86-87, 102, 117, 122,
128, 137-138, 140, 146-147,
152, 153, 161, 163
dispositif 11, 13, 15, 25, 37, 45,
51, 53, 59, 61, 64, 71, 76, 100-
101, 111-112, 117, 122-123,
125-126, 130, 133, 139, 144,
157, 159, 162
douces (circulations)/doux (modes)
28, 63, 65, 70, 121, 136, 140,
153

E

échelle 9-13, 15, 17, 20, 22, 27, 30, 33, 35-41, 43, 48-49, 53, 55, 65, 67-70, 73-74, 77, 79, 83, 85-86, 96, 98-100, 103, 105, 122-124, 130-131, 144, 150, 156-157, 161, 163

écologie/écologiste 7, 9-10, 13, 15, 21, 26, 31-33, 34-35, 37, 43, 50-52, 60-62, 64-65, 69, 76-77, 84, 87, 93, 99, 101, 103, 105, 115-118, 121, 126, 128, 137-139, 146, 147, 151

écologie urbaine 27, 35, 42, 56, 60, 123, 143

éco-quartier 14, 23-24, 26, 44, 47-48, 56-57, 65, 67, 93-94, 99, 100-102, 152-153, 162

écosystème 10, 34-35, 37

éducation (au DD) 34, 78, 138

élu 9, 36, 42, 56, 58, 59-61, 64-66, 68-73, 88-89, 91, 96-98, 101-102, 105-107, 110-112, 114, 116, 120-122, 128-130, 137, 140-141, 143-145, 147-154

énergie/énergétique 7, 14, 19, 24, 27, 40, 42-43, 48, 58, 65, 67-69, 74, 78, 86, 88-89, 93, 99-100, 104, 116, 135, 139-140, 144-145, 148, 158, 161

énoncé/énonciation 7, 9, 10, 15, 17, 20, 23, 27, 29, 37, 44-45, 48, 50, 52, 55-58, 61-63, 66, 73, 76, 79, 85, 94-95, 104-105, 116-117, 123-125, 128, 139, 146, 148, 161, 163

entremetteur 15, 144, 146, 159

équitable/équité 7, 20-21, 31, 33-34, 37, 40, 45, 61-62, 139

espace(s) vert(s) 14, 24, 41-42, 48, 75-76, 89, 92, 95, 115-118, 124, 144, 158

étalement urbain 11, 20, 46, 102, 105, 158

évaluation/évaluer 26-27, 100-101, 137-138, 143, 146-147

exclusion 23, 62, 117

exemplaire/exemplarité (en DD) 57, 64, 67-68, 93, 102, 155

expérience 10, 14, 30, 42, 48, 67-68, 101, 106, 149-150, 154

expérimentation 13, 42, 81, 99-102, 117, 136, 155, 159, 163

expert/expertise 13, 43, 59, 69, 72, 74-75, 77-78, 110-111, 113, 123, 125, 127-129, 137, 141, 143-147, 151-152, 155, 157, 162

extension 23-24, 46, 63, 97, 105, 117, 121

F

fabrique urbaine 15, 46, 81, 94, 102, 162

financement/financer 67-68, 78, 126, 135, 140

flou 7, 10, 12, 30, 31, 111

formation (en DD) 76, 98-99, 143-145

frontière 23-25, 38, 92, 122, 142

G

gentrification 24-25, 53

global 8-11, 15, 30, 35, 37, 39-41, 43, 51, 63, 88, 100, 103-104, 114, 117, 134, 141, 148, 157-158, 163

gouvernance 18, 22, 33, 47, 55, 83, 85, 94, 154-155, 160

H

habitant 13, 28, 39, 43, 46, 50, 57, 62, 83, 88, 91, 97-100, 104-105, 111-112, 114-115, 117, 121-123, 125, 128, 135-136, 138-139, 146-148

habitat social 15, 24, 40, 88

HQE (Haute Qualité Environnementale) 32, 65, 67, 88-89, 93, 101-102, 104-105

hybridation/hybride 8, 23, 41, 58, 69, 77, 85, 113, 131, 133, 139, 142, 149-150, 154-155, 159

I

image (du DD) 11, 62, 68, 106, 114, 137-138
indicateur 36, 43, 116, 137-139
inégalité 11, 18, 24, 31, 53, 61-62, 103, 139
information 13, 21, 27, 46, 57, 83, 112, 124-125, 138, 146
innovant/innovation 15, 37, 44, 47, 50-51, 58, 67-68, 75, 77, 84, 97, 99, 101, 107, 114, 126, 133-134, 136-137, 142, 145, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160-161
institutionnalisation 31, 44, 55, 68, 71, 77, 117, 125-126, 142, 156
instrument 11-12, 94, 110, 123, 137-139
intérêt 8, 30, 56, 81-82, 85, 87-88, 90, 121, 125-126, 135, 137, 139-140, 142, 147, 157
intermédiaire 9, 11, 34, 38, 65, 75, 99, 122, 125, 130, 138, 144, 146, 149, 155, 162

L

légitimation 9-10, 13, 15, 29, 31, 34, 42, 47, 52, 54-55, 61, 64, 69, 76-77, 96, 98, 109-110, 112, 114-115, 121-123, 126, 128, 141, 153, 156, 158, 162
légitimité 9, 11, 20, 42, 55, 59, 63, 69, 73, 76, 82, 85, 91, 110-111, 115, 117, 121-122, 125, 129-130, 146, 152, 162
lien social 48, 52, 90
logement social 46, 65

M

marché 24, 30, 45, 68, 77-78, 84, 104, 135, 143, 152-154
ménagement 87
métier 62, 76-77, 79, 142, 147
métropole 10, 38, 66-70, 73-74, 93-94, 105, 123, 125, 136, 140, 145, 149, 152-156
métropolisation 10, 37, 156

militance/militant 69, 77-78, 105, 112-113, 116, 120, 129, 141, 143-144, 146-147, 151, 157
mixité sociale 7, 46, 48, 62
mobilisation 11, 22, 39, 51, 94, 111-112, 114, 122, 124, 128-129, 139, 146, 160
mobilité durable 7, 24, 37, 39-40, 57, 63, 67-89, 91, 96, 105-106, 135
modèle (en DD) 11, 31, 38, 43, 51-53, 68, 84, 98, 101, 134, 149, 152, 155

N

Nations Unies 7, 18-20
nature en ville 14, 24-25, 37, 46, 63
négociier/négociation 8-9, 21, 23, 25, 79, 82, 85-86, 99, 113, 115, 120-121, 124, 133-134, 139, 147, 160-161
néo-libéral 13, 31, 52
Nimby 87, 121
normalisation 42, 77, 92-93, 117, 155
normatif 10, 12-13, 32, 47, 69, 74, 116, 120, 149

O

opérationnalisation/opérationnalité 12-13, 34, 39, 41, 49-50, 65, 72, 74, 81, 95-96, 105, 122, 161-162

P

participatif/participation 10, 12-15, 22, 25, 28, 32-34, 45-48, 50, 58, 71, 86, 88, 93-94, 109-113, 120-126, 128-131, 142, 145, 147, 151, 157-158, 160
passage 15, 34, 56, 64, 94, 120, 123, 133, 141, 155
passeur 133, 141-142, 144, 146-147, 149-153
performatif 10, 27, 48, 50, 123, 125

- périmètre 10-11, 17, 37-38, 42, 157, 159, 161
- personnalisation/personnaliser 59, 70, 128
- pilier (du DD) 31-34, 40, 46, 65, 126
- planétaires (enjeux) 10-11, 18, 26, 103, 114, 141, 157, 163
- planète 10, 18-21, 37, 51, 95
- politique de la ville 11, 23, 25, 56, 61-62, 76, 142, 144-145, 162
- politisation 56, 58, 60
- portage politique 13, 55-56, 58-59, 117, 120, 160, 162
- précaution 20, 50, 102-103, 158
- principes (en DD) 8-9, 14-15, 20, 29, 34, 38, 40, 42, 47-48, 50, 53, 61, 81-85, 87, 90-95, 100, 102-103, 107, 109-111, 114-117, 122, 126, 128, 130, 134, 136, 141, 147, 153, 155, 157-158, 161
- priorisation/priorité 14, 30-31, 41, 57, 67, 69, 74, 99, 104, 110, 113, 117-118, 158, 162
- procédural 9-10, 13-14, 33, 47, 50, 53-54, 82, 109, 120, 137, 158
- processuel/processus 8-11, 13-15, 18, 22-23, 25-28, 34, 38-39, 40-41, 45, 48, 50-51, 53, 55, 58-59, 64-65, 68, 74-75, 77, 79, 81-83, 88, 92-95, 98-99, 102, 110-111, 113-114, 122-126, 128, 131, 134, 140-141, 143, 146, 149, 153, 156, 158-159, 162-163
- professionnalisation/professionnel/
profession 11, 13, 29, 39, 51, 53, 62, 75-77, 90, 99, 113, 129, 141-145, 147, 149, 151-153, 161-162
- programmes européens 67-68
- projet 11, 13-15, 23, 26-27, 38-39, 44, 47-48, 51-52, 58, 60, 64-70, 74, 87, 93-96, 98-100, 103, 113, 117, 122-124, 126, 128, 134, 139, 141-146, 150, 152, 155-156, 158, 160-163
- proximité 9-10, 45, 89, 103, 121-122, 128, 131, 142, 145
- Q**
- qualité 27, 34, 43, 46, 57, 63-65, 67-68, 77, 89, 104, 106, 136-137
- quartier 23-25, 28, 36, 38, 45-46, 48, 56, 60, 62-66, 73, 76, 86-87, 89, 91, 93, 98-100, 105, 110, 115-116, 121-124, 130, 142, 145, 157, 159
- quartier durable 48, 65, 66, 93, 100
- R**
- récit 18, 50-52, 70, 138, 162
- référentiel 12, 25, 27, 32, 67, 76, 104, 115, 146
- règle 72, 81, 89-92, 94, 100, 115-117, 120, 133-134, 136, 139, 142, 161
- régulation 11, 13, 27, 30, 33, 36, 51, 92, 99-100, 120-121, 134, 139, 140-141, 159, 163
- renouvellement urbain 66, 68, 86, 93-94, 105, 139, 149, 154, 162
- rénovation urbaine 56, 62-63, 142
- répertoire 7, 9-11, 13-15, 27-29, 33, 39, 42, 47, 49-55, 61-63, 66, 69, 74, 76-77, 78, 81, 84, 110, 112, 114, 122, 130, 142, 156-157, 159, 161-163
- réseau 21, 22, 27-29, 31, 34, 36, 67-68, 76, 94, 122, 126, 129, 142-143, 146, 154-156
- Rio (conférence/sommet de) 7, 20, 26-28, 31, 56, 109
- riverain 46, 97-98, 116, 123-124, 130-131, 136, 149
- S**
- santé 7, 28, 57, 62, 115-116, 147

secteur/sectoriel 12-13, 17, 20, 24, 30, 38, 48, 70, 74, 111-113, 121, 141, 159
séquences transactionnelles 9, 94, 134
socialisation 82-83, 141, 144
sociologie urbaine 7, 11, 13, 15, 22, 24, 44, 62, 159, 162
solidarité 10, 35, 37, 50, 57, 83, 87, 105, 127
substantiel 9-10, 14, 93, 158

T

tacite 9, 109-112, 129, 131, 160
technicien 9-10, 20, 29, 42, 56, 58, 63, 77, 90, 110-111, 120, 129-130, 137, 143, 147, 149, 151, 154, 161-162
temporalité/temporel 8-9, 11, 14-15, 27, 30, 81, 83, 89, 93-95, 96, 134, 158, 163
territoire 11-12, 20, 23, 27-28, 32, 35, 37-39, 41-42, 45-49, 51, 55, 66, 68-70, 73, 76, 83, 100, 102-103, 122, 155-156, 159, 162
territorial 8-9, 11, 15, 22, 25, 28, 38-40, 43, 47, 53, 55, 61-62, 64, 68, 78, 81, 83, 93-94, 102-104, 107, 110, 117, 121-122, 135, 146, 157, 159-163
territorialisation 9, 12-13, 15, 26, 29, 34, 37, 40-41, 55, 70, 81, 83, 92, 102, 104, 122, 131, 133, 134, 141, 154-156, 158-159
tiers 95, 107, 113, 121, 133, 146, 153
traducteur/traduction 27, 41, 44, 49, 51, 55, 67, 89, 142, 146-148, 157, 162
tram/tramway 14, 27-28, 39, 42, 45-46, 59-60, 63-64, 70-71, 73, 87, 89-91, 96-98, 106-107, 121-122, 124, 126-130, 134-137, 150-156

transaction 8-9, 12, 14-15, 32, 38, 40, 43, 48-49, 81-83, 85-87, 89, 90-96, 98-99, 101-103, 106-107, 109-118, 120, 122, 125-136, 139-141, 144-146, 148-149, 153, 155, 157, 159-163
transactions bi, tri ou multipolaires 15, 109-113, 120, 125, 129-131, 139, 159, 161
transactions de rupture et de continuité 83-84, 156
transaction seconde 92-93, 100, 105, 134, 155, 161
transversal/transversalité 9-13, 17-18, 29, 31-32, 36, 40, 56, 72-73, 82, 94, 144, 158

U

urbanisme 11, 17, 24, 44, 47-48, 50, 66, 74, 93-94, 102-103, 105, 110, 116, 123, 149-150, 152
utopie 46, 50-51, 53

V

valeur 30, 81-82, 85-90, 107, 115, 135, 139, 157
végétalisation/verdissement 14, 48, 63, 93
vélo 27-28, 39, 63-64, 69, 74, 84, 106, 127, 136, 140
vert 42, 58, 60-62, 72, 89, 101, 105, 107, 148, 151
ville durable 8-9, 11, 13-15, 25-27, 32-35, 38, 40-41, 43-44, 46-53, 60, 62, 66, 69, 71-72, 76, 81, 99, 102-103, 106, 110, 114, 131, 134, 139, 141, 143, 151, 153, 156-158, 159, 161, 163
voiture/automobile 14, 24, 27-28, 46, 63-65, 69, 74, 84-86, 88, 93, 95, 100-102, 106-107, 135, 146, 150, 153, 158

Table des matières

Sommaire	5
Introduction	7
CHAPITRE 1 – Genèses et filiations du développement durable urbain	17
1 La double genèse du DD urbain	18
1.1 Une première filiation : les relations internationales	18
1.2 Une deuxième filiation : les injonctions adressées à la ville	21
<i>Le DD comme « question urbaine »</i>	22
<i>Un exemple de chronologie locale du DD urbain : la Communauté urbaine du Grand Lyon</i>	26
2 Le succès d'une notion floue	29
2.1 Un « mot valise »	29
<i>La dimension multisectorielle du DD : entre économique, social, environnemental et culturel</i>	30
<i>La dimension multiscale : une diversité d'échelles</i>	35
2.2 Une double problématique : territorialisation et transversalité des enjeux	40
3 Quelles analyses du DD urbain ?	44
3.1 Le DD urbain mis en mots	44
3.2 Du terme au concept ? Le statut épistémologique accordé au DD urbain	49

CHAPITRE 2 – Les processus de construction territoriale du développement durable urbain ou la production d’un énoncé de légitimation	55
1 Des appropriations du DD passant par un affichage et un portage politique local	56
1.1 Afficher le DD... ou le retraduire	56
1.2 La politisation locale de l’enjeu du DD	58
<i>La politisation locale du DD par le portage politique</i>	58
<i>La politisation locale du DD par les alliances partisans</i>	60
1.3 Une opportunité pour renouveler la « politique de la ville » ?	61
2 Quels passages de l’international au local ?	
Le rôle des programmes nationaux et européens	64
2.1 Les programmes nationaux	65
2.2 Les programmes européens	67
3 Le territoire comme répertoire de légitimation en DD urbain	69
4 Des modes d’objectivation :	
la question de la concrétisation institutionnelle	71
4.1 La place du DD dans les organigrammes des collectivités	71
4.2 Les formations du CNFPT comme instance d’objectivation	76
4.3 Le DD urbain comme marché de l’expertise	77
 CHAPITRE 3 – Les transactions territoriales en développement durable urbain	 81
1 Penser le DD urbain par les transactions sociales	82
2 Des couples d’opposition structurants	86
2.1 Transactions sur les intérêts et sur les valeurs	87
2.2 Transactions sur les principes légitimes et sur les règles	90
3 Des processus transactionnels	94
3.1 Logiques de projet et enjeux de temporalités	94
3.2 Des processus d’apprentissage ou la double transaction	98
3.3 Expérimentations et mises à l’épreuve	99
4 Des modes de transactions territoriales	102
4.1 Des configurations de contraintes locales	102
4.2 Des espaces de référence construits localement	103
4.3 Un exemple : la mise au concret des normes HQE	104
4.4 Un jeu sur les marges ?	105

CHAPITRE 4 – Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires	109
1 Transactions tacites et transactions tripolaires dans l'action publique urbaine	110
2 Autour d'un « consensus supposé » : quelles priorisations en DD urbain ?	113
3 Concertation et participation en DD urbain : des transactions multipolaires	120
3.1 Les degrés de la participation, entre éthique et pragmatique	123
3.2 Participation octroyée et participation revendiquée : postures associatives et figures citoyennes	124
CHAPITRE 5 – Les produits transactionnels : l'élaboration de compromis pratiques en développement durable urbain	133
1 Sédimentations et dispositifs d'ordre négocié	133
1.1 Compromis de coexistence et innovations	134
1.2 Coopérations conflictuelles et hybridations	139
2 Des médiations structurantes : passeurs et passages en DD urbain	141
2.1 Professionnalisation et nouveaux métiers de l'urbain	142
<i>Des réinvestissements de compétences</i>	144
<i>L'émergence de nouvelles compétences</i>	145
2.2 La centralité de la figure du passeur en DD urbain	146
2.3 Des acteurs-passeurs du développement durable urbain	149
<i>Administratifs et techniciens des collectivités</i>	149
<i>Les élus locaux</i>	151
<i>Les professionnels de la ville</i>	152
2.4 Des scènes d'hybridation	154
Conclusion	157
Références bibliographiques	165
Index des notions	191

Sociologie urbaine et développement durable

Réchauffement climatique, énergies renouvelables, commerce équitable, économie sociale et solidaire, mobilité partagée : les débats politiques, économiques et sociaux actuels mobilisent couramment le répertoire du « développement durable ». Le succès de cet énoncé se retrouve aussi bien au niveau international que local, en particulier dans les villes et les espaces urbains.

La sociologie urbaine éprouve pourtant quelques difficultés à s'emparer de cet objet. Plutôt que de voir dans le flou qui l'entoure une contrainte indépassable, Philippe Hamman en fait le point de départ de son questionnement, qui mobilise l'outillage des transactions sociales pour interroger quatre couples de tension : entre global et local, court et long terme, principes et applications, ville et environnement. La « ville durable » est ainsi abordée comme un problème pour l'action et non comme une solution allant de soi, afin d'explorer ses modes concrets de mise en œuvre.

En portant attention aux acteurs, aux configurations, aux échelles et aux temporalités des politiques urbaines, cet ouvrage propose une analyse sociologique des dynamiques du

développement durable urbain, plutôt que de s'enfermer dans un catalogue distribuant des bons ou mauvais points à telle ou telle initiative. Il prolonge et renouvelle des analyses classiques de sociologie urbaine, s'attachant notamment à la politique de la ville, et rend raison des travaux récents de la discipline, tout en s'ouvrant aux apports de perspectives variées (aménagement et urbanisme, science politique, géographie, économie, philosophie).

Philippe HAMMAN est professeur des universités en sociologie à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUR), Faculté des sciences sociales de l'Université de Strasbourg (UdS). Il est actuellement directeur du Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS) et deviendra, à partir de 2013, directeur-adjoint du laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE, UMR CNRS/UdS). Spécialiste de sociologie de la ville, des territoires et de l'environnement, il codirige le Master mention « Urbanisme et Aménagement » de l'UdS et anime la spécialité « Projets et sociologie de l'aménagement, de l'urbain, des médiations et de l'environnement » (PSAUME).



9 782804 172107

DEDUUR
ISBN : 978-2-8041-7210-7
ISSN 0777-5235

www.deboeck.com